

Sujet : [INTERNET] TR: Consultation collectivités Défrichement

DEF-23-112-050_SILVERSUN_LAMBESC

De : > lgv-see.guichet-unique (par Internet) <lgv-see.guichet-unique@sncf.fr>

Date : 26/03/2024 à 14:41

Pour : ddtm-consult-public-defrichement - DDTM 13/SAF <ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à l'envoi des documents listés ci-dessous et après analyse des services compétents, voici les prescriptions techniques pour SNCF RESEAU :

- Pour tout élagage et débroussaillage de végétation de +3 ans, respecter la réglementation sur la période de nidification : pas d'intervention MV entre le 15 Mars et le 15 Juillet.
- Pour le fauchage de végétation de – 3ans, pas de problème pour intervenir hors de cette période.
- S'assurer de l'évacuation des déchets végétaux, particulièrement à proximité des ouvrages hydrauliques et de l'entrée du tunnel ferroviaire.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

Marieke MOENS

Assistante Guichet Unique

SNCF Réseau

ZONE DE PRODUCTION SUD-EST
INFRAPOLE LGV SUD EST EUROPEEN
Pôle Planification Programmation
129, rue Servient – 69003 LYON
marieke.moens@sncf.fr



Interne SNCF Réseau

De : #INFRAPOLE LGV SEE Guichet Unique

Envoyé : mardi 27 février 2024 15:40

À : ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Objet : RE: Consultation collectivités Défrichement DEF-23-112-050_SILVERSUN_LAMBESC

Bonjour,

Voici la liste des documents que j'ai téléchargés et vérifiés :

- 2023 01 09_LAMBESC_CERFA_Vf_Juin 2023
- 2023 01 09_LAMBESC_Dossier PC VF
- 2023 02 24_LAMBESC_EiE_VF
- 2023 06 12_LAMBESC_PC 01.1_Plan Localisation A0 IGN
- 2023 06 12_LAMBESC_PC 01.2_Plan Masse A0 AERIEN
- 2023 06 12_LAMBESC_PC 02.2_Plan Masse A0 CADASTRE
- 2023 07 27_LAMBESC_Addendum EiE_Accès Voirie Chantier
- 2023 12 20_LAMBESC_Note complémentaire VNEI Lambesc_VDEF

- 2024 01 24_LAMBESC_Demande Défrichement_Version Complétée à Jour_VF

J'ai transmis le dossier au service concerné et je vous ferai un retour dès réception de leurs prescriptions.

Cordialement,

Marieke MOENS

Assistante Guichet Unique

SNCF Réseau

ZONE DE PRODUCTION SUD-EST
INFRAPOLE LGV SUD EST EUROPEEN
Pôle Planification Programmation
129, rue Servient – 69003 LYON
marieke.moens@sncf.fr



De : ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr <ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr>

Envoyé : mardi 27 février 2024 15:20

À : #INFRAPOLE LGV SEE Guichet Unique <lgv-see.guichet-unique@sncf.fr>

Objet : Re: Consultation collectivités Défrichement DEF-23-112-050_SILVERSUN_LAMBESC

Bonjour,

pour une raison que je ne sais expliquer, les fichiers ZIP envoyés précédemment ne fonctionnent pas.

Je refait un nouvel envoi des fichiers zippés en .zip

Cordialement.

Le 21/02/2024 à 07:23, ddtm-consult-public-defrichement - DDTM 13/SAF emis par MAROVELLI Patrick - DDTM 13/SAF/PF/UD a écrit :

Bonjour,

Le projet se situe à proximité de la ligne TGV Paris – Lyon Marseille, .

Dans le cadre de l’instruction de la demande d’autorisation de défrichement, je vous adresse, ci-joint, le dossier pour avis ou observations éventuelles à formuler dans un délai de deux mois.

Cordialement.

Patrick MAROVELLI

Chef de l'Unité Défrichement

SAF/PF/UD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

4 impasse des Frères Pratési, CS 0444, 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02

Tel : +33 4 65 38 63 45 - Mobile : +33 6 07 19 67 54

www.ecologie.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône



Retrouvez-nous sur le site Internet départemental de l'État : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/>

Pour l'envoi de fichier volumineux (> 3 Mo), suivre les instructions du lien suivant : <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour tout échange sur un dossier, merci de penser à renseigner la référence du dossier en objet

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

DEF-23-112-050_saisine_sncf.pdf

1-DOSSIER-FINALISE-26-01-2024.7z

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- fichier zippé.zip (202 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au **jeudi 28 mars 2024 à 15:20 (CET)**.

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=aj22dUWldNundKUOU7dyOEYKNT81zHx6ce4Wi7nnOc>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Interne SNCF Réseau

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être

tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.